

COMMUNE DE ZALANA (Haute Corse)
SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : marie-anne.pieri@notaires.fr
AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 31 mai 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : 1/ **Mr Dominique François ABRANI**, époux de Mme Eugénie Jacqueline Francette ROSSI, dt à ZALANA (20272), né à ZALANA (20272) le 28 mars 1924. 2/ **Mr Louis ABRANI**, époux de Mme Nelly Françoise Gilberte BRICKA, dt à SANTA-MARIA-POGGIO (20221) Villa Elisabeth ldt PIETRICIOLLO, né à ZALANA (20272) le 7 mai 1935. 3/ **Mme Marianne ABRANI**, dt à SAN-NICOLAO (20230) Immeuble DIANA MORIANI PLAGE, née à ZALANA (20272), le 12 janvier 1937, vve de Mr Simon Jean RENUCCI. 4/ **Mr Pierre-Toussaint ABRANI**, époux de Mme Marie Hélène EMMANUELLLI, dt à BORGIO (20290) 149, Allée des Roses, né à ZALANA (20272) le 27 février 1939.

DESIGNATION DES BIENS :

Article 1 :

COMMUNE DE ZALANA (HAUTE-CORSE) :

Dans une maison dite "caserne», avec jardin attenant, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	960	69 RTE STRADA DI A CASERNA	00 ha 01 a 61 ca
A	961	69 RTE STRADA DI A CASERNA	00 ha 00 a 45 ca

Lot n°1 : Au RDC : 1 cuisine, 2 celliers, 1 w.c. et 1 salle de bains.

Lot n°2 : Au 1^{er} étage, 4 chambres et 1 salon.

Lot n°3 : Partie du séchoir à châtaignes donnant en RDC, côté Sud-ouest, accessible depuis la maison dite "Casuccia".

Lot n°4 : Au RDC, 1 cave avec un ancien moulin à huile.

Lot n°5 : La parcelle de jardin côté Sud de la maison, séparée du reste du jardin par des bornes en pierre.

Article 2 :

COMMUNE DE ZALANA (HAUTE-CORSE) :

Diverses parcelles de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature / BND
A	73	BRAVONE – BND	00 ha 06 a 33 ca	00ha 25a 34ca
A	309	POLLONETO	00 ha 20 a 68 ca	...
A	310	POLLONETO	00 ha 05 a 32 ca	...
A	959	CERVI	00 ha 01 a 28 ca	...
A	964	CERVI	00 ha 02 a 46 ca	...
C	385	SUARTO	02 ha 75 a 86 ca	...

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI